Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212203046-20261116-2026_0082-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE SAINT-JEAN KERDANIEL

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 novembre 2026

Date de convocation :
10 novembre 2026

Date d'affichage :
10 novembre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents 14
Votants 14

L'an deux mil vingt-six, le lundi seize novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-KERDANIEL, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste LE VERRE, Maire.

Présents : Jean-Baptiste LE VERRE, Aurélie MARZIN, Patrick BOURBLANC, Audrey PIERRES, Benoit DUCHEMIN, Yann FRABOULET, Laure AUREGAN, Pascal LEMARCHAND, Yoann MOTTAIS (arrivée 20h45), Léa BENITEZ, Damien MACE, Claudie LE MEHAUTE (arrivée 21h15), Marine OLLIVO, Sylvain FRELAUT.

Absent excusé : Magali LISCORNET

Secrétaire de séance : Léa BENITEZ

DCM2026/084 : LOTISSEMENT COZ PORS : VENTE DE PARCELLE LOT N°9

Conformément à la délibération DCM2023/006 du 23 janvier 2023, Monsieur le Maire rappelle que la vente des 16 parcelles du Lotissement Coz Pors est ouverte à tous depuis le 15 mars 2023.
10 parcelles sont vendues ou en cours (1-3-5-6- 8- 10-11-12- 13 -14). Une offre a été reçue pour le lot 9 :

Candidats	Lot souhaité	Contenance	Soit, prix de vente TTC commune
Mr LE ROUILLÉ Thierry et Mme ARTUR Marine 6, allée des Epinettes 22170 PLOUAGAT	9	720 m² à 49 €/m²	35 280 €

Vu la proposition d'acquisition du lot 9 présentée par Mr LE ROUILLÉ Thierry et Mme ARTUR Marine

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE de vendre les parcelles du lotissement tel que proposé ci-dessus ;**
- **CHARGE Maître DEREL, notaire à Châtelaudren-Plouagat, de rédiger tous les actes dans le cadre de la vente des lots ;**
- **DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour procéder à la vente des parcelles du Lotissement Coz Pors.**

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La Secrétaire de séance,
Léa BENITEZ

Le Maire,
Jean-Baptiste LE VERRE